COMMUNE DE LA VERRERIE

Assemblée communale du mardi 12 décembre 2023, à 20h00 à la grande salle du café de la Croix fédérale, à Le Crêt

Présidence : M. Marc **Fahrni**, Syndic

Scrutateurs : MM. André **Godel**, Loïc **Dunand**

Rédactrice : Mme Catherine **Mesot**, Secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits	:	**960**
Nombre de citoyennes et citoyens présents	:	**54**
La majorité est	:	**28**

* * * * *

Au nom du Conseil communal, Marc Fahrni, Président de l'assemblée, a le plaisir d'accueillir MM. les députés, ainsi que les citoyens et citoyennes à l'assemblée communale du 12 décembre 2023 qu'il salue cordialement. Il excuse MM. et Mmes Louis Jaquet, Jean-Charles Vial, Georges Frossard, Dominique et Béatrice Duay et Mireille Pauchard.

Le mode de convocation par publication dans la feuille officielle n° 48 du 1er décembre 2023 et sur le site Internet de la commune, affichage aux piliers publics de la commune, ainsi que par tout ménage ne suscite aucune remarque, si bien que l'assemblée peut débuter.

Les scrutateurs sont nommés et remerciés d'accepter cette charge.

Introduction : suivi des affaires

Le Président débute l'assemblée par de brèves informations des dossiers en cours depuis la dernière assemblée. Il ne parlera pas des affaires communales, car elles seront commentées lors de la présentation de la planification financière.

En Veveyse

RSSV : Réseau santé et social de la Veveyse
La rénovation de l'ancien hôpital arrive à son terme. Certains services ont déjà déménagé. Seul le service des curatelles et le centre médical n'ont pas encore emménagé dans leurs nouveaux locaux.

ASSCOV : association de communes pour le cycle d'orientation de la Veveyse
L'entier du site du Cycle d'orientation est maintenant propriété des communes du district. La partie de la trisalle a été cédée à la commune de Châtel-St-Denis, par un échange avec l'Univers@lle et les locaux de la piscine.

ACV : association des communes de la Veveyse
Cette association fonctionne avec huit commissions. Elles ont été nommées lors de la dernière assemblée de l'ACV. Il y a un travail conséquent au niveau du tourisme et des infrastructures.

Un budget de 50'000 francs a été voté pour un mandat d'étude qui examinera si la création d'une association à buts multiples regroupant les trois associations intercommunales, à savoir l'ACV, le COV et le RSSV qui comptent 20 commissions, serait envisageable ou pas.

Tractanda de l'assemblée

Le Tractanda de l'assemblée ne suscite ni remarque, ni question.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 juin 2023

Les comptes 2022 sont bouclés avec un bénéfice 530'373 francs.

La modification du règlement communal des finances sera présentée au printemps 2024.

Quant à la demande concernant l'accès à pied et vélo qui mène à la route des Mines, Pascal Grandjean informe qu'un budget de 30'000 francs a été voté pour la mise à jour de l'inventaire des routes AF et que l'accès en question sera traité dans ce cadre.

L'agrandissement du parking des sentiers est toujours en consultation auprès du canton.

Le dossier pour l'arrêt de bus, places de parc vis-à-vis de l'école a dû être modifié par rapport à la réalisation d'un bassin de rétention. S'agissant des règles relatives à l'espace réservé au cours d'eau, un canal passant à côté de l'école, le Conseil communal a trouvé une solution avec le Service de l'environnement (SEn). On espère ainsi pouvoir bénéficier d'un permis de construire l'année prochaine.

Le protocole de l'assemblée du 13 juin 2023 ne suscite ni remarque ni question. **Il est soumis à l'approbation et est accepté à l'unanimité par vote à main levée.**

Le Président passe la parole à Thierry Vial pour la présentation des budgets.

2. Budgets 2024

Thierry Vial débute en relevant le résultat du budget qui boucle avec un déficit de 242'379 francs.

C'est la deuxième année de suite que les comptes communaux présentent un déficit, mais le Conseil communal a pris le parti de maintenir le taux d'impôt et taxes au même niveau. Il attend sur le résultat réel des comptes 2023 avant d'examiner si une augmentation des impôts est nécessaire.

2.1 Budget du compte de résultats

Thierry Vial présente le budget du compte de résultats et apporte les précisions suivantes :

0 – Administration générale

02. « Administration générale »
   - Conseil : le traitement et jetons de présences sont au même tarif que l'année passée.
   - Fonctionnement de l'administration : le logiciel de métier occasionne des dépenses. Les dépenses pour ce compte en 2022 étant de 25'000 francs, on a budgété une augmentation de 5000 francs par rapport au budget 2023, soit 25'000 francs au budget 2024 alors qu'on avait estimé à 20'000 francs en 2023.
   - Bâtiment communal : au budget pour cette année, il y avait les charges et produit du raccordement du chauffage avec l'ancienne cure de Progens, toutefois en réalité ces travaux seront effectués en 2024.

Le chapitre « Administration » présente un excédent de charges de 506'130 francs.

1 – Ordre et sécurité public, défense

15. « Service du feu »

1500. Service du feu communal

- La participation communale se monte à 21'000 francs qu'on verse au Bataillon Sud en plus des 47'000 francs de taxe non pompier.

1506. Bâtiment intercommunal du service du feu

- La location de l'ECAB est de 33'000 francs. Il y a quelques frais d'entretien. On va remplacer le revêtement du sol par une résine.
- Le bénéfice de 14'000 francs est réparti entre notre commune et celle de Semsales.

Le chapitre « Ordre public » présente un excédent de charges de 64'002 francs.

2 – Formation

21. « Scolarité obligatoire »

212. Ecole primaire II

- Plusieurs comptes ont disparu de ce chapitre et sont maintenant sur les comptes du cercle scolaire, car ce sont des frais que notre école a en commun avec Semsales.

217. Bâtiment scolaire

- L'achat d'un robot pour les gazons est budgété.

218. Accueil extrascolaire

- 27'000 francs de coût, c'est un montant modeste grâce à la fréquentation élevée de notre AES.

2196. Cercle scolaire intercommunal

- 253'000 francs de charges à répartir entre Semsales et La Verrerie.

Le total du chapitre « Enseignement et formation » présente des charges de 2'250'663 francs et des produits de 402'568 francs, soit un excédent des charges de 1'848'095 francs.

3 – Culture, sports et loisirs

34. « Sports et loisirs»

342. Aménagement des places publiques

- 15'000 francs ont été budgétés pour réaliser une sculpture commémorative pour la désignation de Grattavache, centre de la Romandie, ainsi que pour le 20ème anniversaire de notre commune de La Verrerie.

Le total de ce chapitre présente des charges pour 50'694 francs.

4 – Santé

Ce chapitre se solde par 706'142 francs d'excédent de charges.

5 – Prévoyance sociale

54. « Famille et jeunesse »

544. Protection de la jeunesse

- La fréquentation de l'accueil familial de jour est en baisse alors que celle des crèches est quant à elle en hausse.
- Ecole maternelle Le Nuage bleu : les charges projetées sont seulement de 7'000 francs. La forte fréquentation de l'école explique que les coûts sont faibles. Il y a maintenant 5 demi-jours d'ouverture et par conséquent plus de salaires.

Le chapitre « Affaires sociales » prévoit un résultat négatif de 651'586 francs.

6 – Transports et télécommunications

61. « Circulation routière »

615. Routes communales

On prévoit l'achat de matériel de signalisation, raison pour laquelle ce budget est plus important que le budget 2023.

Ce chapitre se solde par un excédent de charges de 380'917 francs.

7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

71. « Approvisionnement en eau »

- Il est prévu d'attribuer 22'000 francs à la réserve.
- Taxe de base : On a établi le budget sur la base de nos règlements. En 2023, on a encaissé 52'000 francs, on passe à une prévision de 87'800 francs pour 2024.
- Taxe d'utilisation : Thierry Vial explique que les rentrées d'argent concernant l'eau ont peu augmenté, si on compare aux communes qui avaient fortement augmenté leur taxe.
- Les frais d'entretien envisagés sont assez importants, on peut donc s'attendre à une augmentation de nos taxes dans le futur.

72. « Traitement des eaux usées »

- La taxe de base a diminué, 10 ct. par m2, par contre on a augmenté la taxe à la consommation.

  La participation au VOG augmente en fonction des travaux de la station d'épuration.
- Prestation de service de tiers : 33'000 francs sont budgétés pour le mandat au bureau d'ingénieur pour numériser les raccordements privés et les inscrire sur le logiciel.

19'000 francs sont prévus pour l'étude du bassin de rétention qui sera réalisé à proximité du garage Rouiller, à Le Crêt. Cet ouvrage est inscrit dans notre plan d'évacuation des eaux (PGEE).

73. « Gestion des déchets »

- Il y a une légère baisse des frais de ramassage à la déchetterie. C'est à vérifier dans le futur si cette situation est stable.

79. « Aménagement du territoire »

- 10'000 francs dans les frais d'étude et projet.

  Jean-Bernard Jaquet informe que notre PAL est en consultation auprès du canton. Le canton va traiter notre dossier en séance le 14 décembre puis prononcer le droit d'être entendu en janvier.

Ce chapitre se solde par 62'692 francs d'excédent de charges sur un total de 693'695 de charges et 631'003 francs de produits.

8 – Economie publique

Ce chapitre se solde par un excédent de charges d'un montant de 14'578 francs.

9 – Finances et impôts

91. « Impôts »

- Le revenu des personnes physiques est estimé à 2'460'000 francs. On avait projeté 2'490'000 francs au budget 2023, mais on constate selon les acomptes reçus qu'il y a une baisse.

  Six communes ont des rentrées fiscales plus faibles que notre commune.

93. « Péréquation financière intercommunale »

96. « Administration de la fortune et de la dette »

961. Intérêts

- En 2022 on a eu 15'900 francs d'intérêts passifs des engagements financiers. On les prévoit à 46'000 francs à cause des changements de taux d'intérêts. En effet, deux crédits sont arrivés à échéance cette année. Ils ont été remplacés par un emprunt à court terme à 2,17% auprès de la BCF.

963. Immeubles du patrimoine financier

Patrimoine administratif concerne uniquement les bâtiments de l'administration communale et l'école. Tous les autres bâtiments figurent dans le patrimoine financier.

- Restaurant de la Croix fédérale

  32'000 francs de déficit, l'attribution au fond de rénovation de 13'000 francs est comprise dans ce résultat, ainsi que l'imputation interne des intérêts de 13'000 francs, à savoir 26'000 francs de charges purement financières.

- PPE rue de l'Eglise 37, Le Crêt : il y a un bénéfice.

- Ancienne école de Grattavache

  Un déficit de 19'000 francs a été budgété, car on a pris en compte une étude pour le remplacement du chauffage pour un montant de 8'000 francs. Dans les comptes, une partie de cette dépense sera comptabilisée dans les charges du bâtiment du feu.

  JCV a résilié son bail pour le bureau qu'il loue. En attendant de trouver un nouveau locataire, il a été prévu aucun encaissement pour les mois de janvier et février 2024. Le Conseil communal espère trouver un locataire d'ici là.

- Ancienne cure de Progens

  L'imputation interne des intérêts était l'année passée à 0,25%. Comme en 2024 on empruntera et que le taux a augmenté, on a budgété les intérêts à 1%.

- Parchets communaux : il y a un bénéfice.

990. Postes non ventilables

On a dû réévaluer les actifs.

Ce chapitre est bouclé avec un résultat positif de 4'284'837 francs.

Le résultat du budget du compte de résultats se solde par un déficit de 242'379 francs.

Les citoyens et citoyennes n'ont pas de question ou remarque. Le Président remercie Thierry Vial pour sa présentation et passe la parole à Jean-Bernard Jaquet pour le point 2.2.1.

2.2 Budget d'investissement

2.2.1 Demande d'un crédit d'investissement pour l'installation d'une chaudière à pellets dans le bâtiment de l'administration communale

Jean-Bernard Jaquet présente la deuxième étape de la modification du chauffage à distance entre l'administration communale, l'ancienne cure et la villa de la famille Meier (ancienne école maternelle) à Progens. La première étape est réalisée, il s'agit des conduites de chauffage et du raccordement à l'ancienne cure et à la villa de la famille Meier.

Maintenant, il y a lieu de remplacer la chaudière à mazout par une chaudière à pellets. Le local de la citerne fera office de réservoir à pellets.

A l'ancienne cure, l'installation de chauffage sera démontée pour y installer une sous-station.

La production de chaleur dans le bâtiment de l'administration communale se chiffre à 134'000 francs. Les montants importants ont été calculés sur la base d'offres reçues.

A l'ancienne cure, le démontage de l'installation, le montage et la mise en service de la sous-station comprenant un échangeur de chaleur et un compteur s'élèvent à 40'000 francs.

L'investissement global, moins la subvention estimée à 10'000 francs, s'élève à 174'000 francs, montant du crédit d'investissement pour cet objet sollicité ce soir à l'assemblée communale.

Jean-Bernard Jaquet explique les schémas projetés à l'écran.

Remarque et question des citoyens :

François Bossel demande si le Conseil communal a examiné un système de panneaux solaires et de pompes à chaleur. Jean-Bernard Jaquet le confirme. En 2021, lors de la présentation du projet, le Conseil communal a informé qu'il fallait compter 83'000 francs par bâtiment. De plus, le bâtiment de l'ancienne cure est équipé de radiateurs, ce qui n'est pas idéal pour chauffer par une PAC qui est plutôt adaptée pour le chauffage au sol.

Il n'y a pas d'autre question, la parole est donnée à Yannick Kilchemann, responsable des sociétés locales, pour la présentation du point 2.2.2.

2.2.2 Demande d'un crédit d'investissement pour le remplacement des installations de tir

Yannick Kilchenmann explique que la société de tir a contacté la commune car il est nécessaire de changer la ciblerie, ainsi que les récupérateurs de balles du stand de tir.

Le stand de tir n'appartient plus à la commune, alors pourquoi la commune doit participer aux coûts du remplacement des installations. En fait, pour permettre les tirs obligatoires, les communes ont le devoir de prendre en charge les coûts d'entretien, conformément à l'Ordonnance du 15 novembre sur les installations servant au tir hors du service (RS 510.512), art. 7, al 1, lettres b et c – Obligations des communes.

Dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'une installation de tir à 300 mètres, les communes ont à charge, notamment:

- la construction d'installations de tir avec tous les équipements utiles
- les coûts d'entretien et de renouvellement des équipements énumérés sous la let. b.

Les communes doivent donc prendre à leur charge les coûts liés à l'entretien pour les tirs hors du service.

Pour connaître le nombre de cibles que la commune doit pouvoir mettre à disposition, le Conseil communal a fait appel au Col Progin, Officier fédéral de tir. On compte une cible pour 16 tireurs et la moyenne sur 5 ans du nombre de participants par année. Pour notre commune, la moyenne est de 51,8 participants, soit trois cibles sont suffisantes pour permettre les tirs obligatoires, ce qui correspond à 60% des installations du stand de tir de Le Crêt.

Le Coût
La société de tir a présenté des offres, dont le total se monte à 133'000 francs, auxquels il est ajouté 10'000 francs de divers et imprévus. L'investissement total de monterait à 143'000 francs. La commune devant prendre à sa charge 60% de l'investissement, cela représente 85'800 francs, arrondi à 86'000 francs.

Ces coûts seront financés par un emprunt, les charges financières annuelles s'élèvent en tout à 6'020 francs, 4'300 francs pour l'amortissement au taux de 5% et 1'720 francs pour les charges d'intérêt au taux de 2%.

Remarques et questions des citoyens :

Charly Monney relève qu'il y a cinq cibles au stand de tir de Le Crêt et la commune prend en charge que trois cibles. Yannick Kilchenmann confirme que la société de tir prend à sa charge deux cibles.

Emmanuel Salvador intervient au sujet des investissements futurs et de la durée de vie des installations. Yannick Kilchenmann répond que la commune sera avertie suffisamment à l'avance pour tout nouvel investissement. Marc Fahrni ajoute que les cibles actuelles ont 30 ans. On peut donc estimer entre 20 et 30 ans la durée des installations.

Plus personne n'a de remarque ou question. La parole est donnée à Philippe Schneider, responsable de l'énergie, pour la présentation du point 2.2.3.

2.2.3 Demande d'un crédit d'investissement pour l'éclairage public

Philippe Schneider explique que le Conseil d'Etat édite les prescriptions et le délai pour la mise en œuvre de l'éclairage public. Notre commune doit modifier son éclairage public pour répondre à l'article 5 de la loi sur l'énergie :

- L'Etat et les communes doivent disposer **d'un éclairage conforme** à l'état de la technique, notamment en termes de consommation d'énergie et de pollution lumineuse, et l'exploiter de manière efficace en pratiquant **l'extinction nocturne complète ou dynamique** dans les zones et durant les horaires qui s'y prêtent.
- Le Conseil d'Etat édicte les prescriptions d'exécution ainsi qu'un délai de mise en œuvre.
- Dans le canton de Fribourg, **l'éclairage est en principe éteint ou réduit entre 23h30 et 5h30.**
- Les passages piétons restent éclairés et si possible, à terme, avec un système de détection de piétons, ceci pour des raisons de sécurité.

Nous avons jusqu'à la fin décembre 2028 au plus tard, soit 5 ans pour mettre en œuvre l'application de cette loi. Il y a 50 points lumineux à remplacer dans notre commune sur les 66 existants; 16 ont déjà été remplacés.

Plusieurs solutions sont possibles, il faut analyser chaque emplacement pour définir le choix du système lumineux, soit avec détecteur de mouvement, soit une programmation avec déclenchement la nuit ou encore l'intensité réduite de l'éclairage.

Le Groupe e a communiqué une offre de 77'000 francs, qui prend en compte juste l'extinction. Il faut ajouter à cette estimation une marge de 23'000 francs pour divers et imprévus, notamment pour le module de gestion. Cette offre doit être affinée avec le Groupe e. L'échelonnement des travaux augmente aussi le coût, et il est tenu compte d'éventuels travaux de génie civil.

Ce projet sera financé par un emprunt. Il n'y a pas de subvention. Les charges annuelles sont estimées à 7'000 francs, 5'000 francs qui correspondent à 5% d'amortissement et 2'000 francs, à 2% pour les charges d'intérêt.

Ce projet sera travaillé en collaboration avec la commission énergie. Une offre sera demandée, avec la prise en compte de la durée du projet. En cas d'échelonnement, Philippe Schneider recommande des travaux au maximum sur deux ans, pour être efficace dans la mise en route.

L'économie d'énergie prévue est estimée à 70%.

Le Conseil communal met au vote ce soir le crédit d'investissement de 100'000 francs pour le renouvellement de l'éclairage public sur une durée de réalisation maximum de 2 ans.

Remarque et question des citoyens :

Marc Yerly demande si on connaît le chiffre actuel de l'énergie pour l'éclairage public. Thierry informe que c'est un montant de 5'500 francs par année.

La parole est donnée à Pascal Grandjean, responsable des routes, pour la présentation du point 2.2.4.

2.2.4 Demande d'un crédit d'investissement pour la réfection des routes Les Petits Crêts – La Grange à Brelan

Pascal Grandjean présente sur le plan projeté à l'écran, le secteur concerné par cet investissement.

Il y a 1 km de tronçon. Actuellement la route a une largeur 3,5 mètres, ce qui a pour conséquence que les véhicules empiètent sur les bords de la chaussée pour se croiser, ce qui cause une dégradation conséquente des bas-côtés.

Il est projeté d'élargir à 4,80 mètres, le tronçon du chemin des Petits Crêts, sans empiéter sur les terrains privés, ce qui permettrait le croisement de camions, bus TPF, ainsi que les véhicules agricoles.

La route de la Grange à Brelan sera élargie de 50 cm, pour arriver à une largeur de 4 mètres, avec l'aménagement d'une place d'évitement demandée par le service de la mobilité.

Le Conseil communal a mandaté un bureau d'ingénieur qui a déposé le dossier à l'enquête préalable auprès du Service des ponts et chaussée et procédé à un contrôle par caméra pour vérifier l'état des canalisations qui devront malheureusement être remplacées.

Les travaux à effectuer sont divisés en deux lots, dont les montant sont estimés à 578 073 francs pour la route de la Grange à Brelan et 723'750 francs pour le chemin des Petits Crêts, soit un total de 1'301'823 francs 90 (hors TVA) ou 1'407'271 francs 65 (TVA incluse). Ces devis du bureau d'ingénieurs sont précis à plus ou moins 20%, au sens des normes en vigueur (SIA 103).

Le Conseil communal sollicite un crédit d'investissement d'un montant de 1'400'000 francs.

Ce projet sera financé par un emprunt. Les charges financières annuelles induites par le projet s'élèveront à 35'000 francs, pour l'amortissement (au taux de 2,5%) et 28'000 francs pour les charges d'intérêt (au taux estimé à 2%), soit une charge annuelle totale de 63'000 francs.

Remarques et questions des citoyens :

François Bossel demande s'il n'y a pas d'aide des améliorations foncières. Pascal Grandjean l'informe que la route a changé de catégorie en 2006 ; ce n'est donc plus une route avec le statut de route AF.

Pascal Grandjean répond à Jean-Michel Currat en l'informant que les arbres ne seront pas impactés par la place d'évitement. Il n'y aura pas, non plus, de mesure écologique à prendre concernant le ruisseau.

Le projet est pratiquement prêt pour à mise à l'enquête.

Monique Lüdin Meystre relève qu'il y a énormément de véhicules qui circulent sur cette route. Elle demande où se situe la place d'évitement. Pascal Grandjean lui répond et souligne que le chemin du Riez étant fermé à la circulation, le trafic sur les tronçons en question a par conséquent augmenté. Il ajoute que le trafic agricole est conséquent et que la ligne de bus passe également par ces deux tronçons routiers.

En réponse à la demande de Monique Lüdin Meystre, Pascal Grandjean informe que si l'élargissement devait poser des soucis quant à la vitesse des véhicules empruntant ces tronçons, la commune entreprendra des démarches pour y remédier.

Marc Fahrni précise que c'est une chance pour Le Crêt d'avoir une ligne de bus Le Crêt – Romont. Il est important de garder cette desserte en transports publics s'agissant des possibilités de créer des habitations dans ce village.

Marc Fahrni précise que des études sont en cours sur tout le territoire communal concernant la sécurité routière et qu'il y aura des zones à 30 km/h.

Marc Yerly relève que le tronçon le plus mauvais se situe sur la commune de Vuisternens-dt-Romont. Pascal Grandjean informe que la commune de Vuisternens-devant-Romont va profiter des travaux qu'on entreprendra pour refaire son tronçon.

Charly Monney s'aperçoit qu'on parle de deux lots. Pascal Grandjean explique que les travaux seront exécutés en même temps. Le projet est scindé en deux lots pour laisser à la commune le choix de la procédure pour les soumissions, à savoir la procédure privée.

Jérôme Dunand demande s'il y aura un changement du tracé de la ligne des bus TPF. Pascal Grandjean confirme que le tracé ne changera pas. Marc Fahrni précise que le bus scolaire prend les enfants du CO aux Ecasseys, raison pour laquelle le bus passe par le chemin des Petits Crêts.

Compte d'investissement : présentation générale

0 – Administration

029 Immeubles administratifs
- Chauffage à distance à Progens : 134'000 francs

1 – Ordre et sécurité publics

1610 Défense militaire
- Installations de tir : 86'000 francs

6 – Trafic et télécommunication

62. « Routes communales » :
- Places de stationnement et trottoir : report - 760'407 francs
- Réfection des routes AF 3ème étape : report - 247'648 francs
- Réfection des routes AF 2ème étape : report - 30'000 francs
- Réfection des routes : 1'400'000 francs
- Eclairage public : 100'000 francs
- Subventions de la Confédération : 127'947 francs
- Subventions cantonales : 115'152 francs
- Contributions des privés : 85'564 francs

Dépenses nettes : 2'209'000 francs

7 – Approvisionnement en eau

71. « Approvisionnement en eau » :
- Déplacement de la conduite d'eau potable des Aubépins : report - 280'000 francs

73. « Gestion des déchets » :
- Aménagement de la déchetterie : report – 28'500 francs

79. « Aménagement du territoire » :
- Révision du PAL : report - 2'800 francs

8 – Economie publique

82. « Sylviculture » :
- Agrandissement du parking des sentiers : report - 54'410 francs

9 – **Finances et impôts**

- Chauffage à pellets : 40'000 francs
- Etude de valorisation des bâtiments communaux : report - 36'460 francs

Le total du budget d'investissement se solde par un excédent de charges de 2'865'625 francs.

Il n'y a pas d'intervention de l'assemblée à ce sujet. Le Président passe la parole à Marc Pauchard, Président de la commission financière.

2.3 Rapport de la commission financière

Marc Pauchard salue l'assemblée puis donne connaissance du rapport de la Commission financière qui s'est réunie le 6 décembre 2023 au bureau communal. Une importante délégation du Conseil communal, accompagnée de l'administratrice des finances, les ont accueillis afin de présenter les investissements et budget pour l'année à venir.

Jean-Bernard Jacquet, Yannick Kilchenmann et Pascal Grandjean ont présenté les investissements détaillés ci-après, puis Thierry Vial a présenté de manière détaillée le budget du compte de résultats pour 2024.

Voici les résultats des délibérations de la commission financière.

2.1 Budget du compte de résultats

Thierry Vial, appuyé par Sophie Currat, caissière, a présenté aux membres de la commission financière le budget 2024 de manière détaillée. Plusieurs points ont été discutés, notre ministre des finances répondant à toutes les interrogations et questions.

La commission financière constate qu'année après année, les charges liées prennent l'ascenseur dans les postes de l'administration, de la santé et du social, avec une masse des impôts qui augmente également, mais dans une moindre mesure. Cela devient de plus en plus difficile pour notre conseil de boucler les comptes.

La commission financière émet un préavis favorable pour le budget du compte de résultats prévu pour 2024, qui se solde par un excédent de charges de 242'379 francs 04 pour un total de 6'450'166 francs 95.

2.2.1 Demande d'un crédit d'investissement pour l'installation d'une chaudière à pellets dans le bâtiment de l'administration communale

Ce projet de chauffage à distance pour les bâtiments communaux du centre de Progens a débuté en 2021. Nous voici donc à la fin de cette réalisation, à savoir le remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à pellets et une sous-station à la cure.

La commission financière donne un préavis favorable à cet investissement qui fait sens, afin de terminer ce projet, ceci pour un montant de 174'000 francs.

2.2.2 Demande d'un crédit d'investissement pour le remplacement des installations de tir

C'est avec étonnement que la commission financière a pris connaissance de ce projet de réfection de la ciblerie et des récupérateurs de balles. Lors de la vente du stand de tir, les membres de la commission pensaient que nous n'aurions plus d'investissement à faire pour ce sujet. Malheureusement, l'ordonnance fédérale oblige chaque commune d'organiser un emplacement pour les tirs obligatoires. La commune doit donc participer à cet investissement

La commission financière a pris acte de la répartition des frais entre la commune et la société de tir. Elle émet un préavis favorable pour l'investissement de 86'000 francs, comme présenté.

2.2.3 Demande d'un crédit d'investissement pour l'éclairage public

Lors de la présentation de ce projet, la commission financière a compris les enjeux énergétiques, sécuritaires et légaux. Ses membres ont malgré tout été étonnés du montant des divers, qui se monte à 30%. Pour un investissement basé sur une offre fixe, ils estiment que ces 30% sont surévalués. Le représentant du Conseil communal a toutefois garanti qu'uniquement les coûts effectifs seraient payés. C'est pourquoi la commission financière émet un préavis favorable pour cet investissement de 100'000 francs. Marc Pauchard ajoute que les modules supplémentaires font sens.

2.2.4 Demande d'un crédit d'investissement pour la réfection des routes Les Petits Crêts – La Grange à Brelan

Etant donné l'état des routes mentionnées et du plan de financement, la commission financière émet également un préavis favorable à cet investissement de 1'400'000 francs.

En résumé, la commission financière valide le budget 2024 du compte de résultats, ainsi que les quatre investissements présentés et prie l'assemblée d'en faire de même. Marc Pauchard adresse au nom de la Commission financière, ses remerciements à l'ensemble du Conseil communal et de son administration et remercie l'assemblée pour son attention.

3. Approbation des comptes

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur chacun des budgets par vote à main levée.

2.1 Budget du compte de résultat

Les citoyens et citoyennes acceptent à l'unanimité le budget du compte de résultats qui se solde par un déficit de 242'379 francs, pour 6'450'166 francs dépenses et 6'207'787 francs de produits.

2.2.1 Demande d'un crédit d'investissement pour l'installation d'une chaudière à pellets dans le bâtiment de l'administration communale

Les citoyens et citoyennes acceptent à la majorité, une abstention et aucun refus, le crédit d'investissement de 174'000 francs pour le point 2.2.1 précité.

2.2.2 Demande d'un crédit d'investissement pour le remplacement des installations de tir

Les citoyens et citoyennes acceptent à l'unanimité le crédit d'investissement précité au point 2.2.2 de 86'000 francs.

2.2.3 Demande d'un crédit d'investissement pour l'éclairage public

Les citoyens et citoyennes acceptent à la majorité, deux abstentions et aucun refus, le budget de 100'000 francs pour le crédit d'investissement de l'éclairage public.

2.2.4 Demande d'un crédit d'investissement pour la réfection des routes Les Petits Crêts – La Grange à Brelan

Les citoyens et citoyennes acceptent à l'unanimité le budget de 1'400'000 francs pour le crédit d'investissement cité au point 2.2.4 ci-dessus.

2.2 Budget d'investissement dans sa globalité.

Les citoyens et citoyennes acceptent à l'unanimité le budget général d'investissement qui se solde par un déficit de 2'865'625 francs.

Le Président remercie les citoyens et citoyennes pour leur confiance qu'ils témoignent par leurs votes.

Il remercie spécialement Thierry Vial et Sophie Currat pour l'élaboration très professionnelle des budgets, sous la forme MCH2.

4. Présentation de la planification financière

Présentation

Avant de débuter sa présentation Thierry Vial explique que le Conseil communal a le devoir de présenter une planification financière pour les cinq prochaines années.

Pour établir cette planification, il examine l'évolution attendue de la population, les zones à bâtir, les projets de transformations. Il est arrivé à une augmentation d'environ 2% par année.

A cela s'ajoute les projets envisagés. Thierry Vial présente à l'écran un tableau. Ce tableau est joint au présent procès-verbal.

Les dépenses projetées sont beaucoup plus importantes que ce qui a été envisagé ces années passées, mis à part le projet pour le bâtiment scolaire. Cette planification a un impact dans le budget.

Thierry Vial présente ensuite le tableau de prévision des comptes de charges communales. Ce tableau est également joint au procès-verbal.

En 2024, les projets cantonaux pour lesquels les communes sont touchées, sont passés de 2,5 millions à 2,9 millions, ceux du district de la Veveyse sont passés de 1,1 million à 1,8 million, bien qu'une parties des projets du district ne sera vraisemblablement pas réalisée d'ici 2028.

La prévision des revenus a été calculée sur la base d'une augmentation de la population de 2% et d'une augmentation des revenus de 1%.

Les résultats sont les suivants : en 2025 le déficit prévu s'élève à 444'050 francs et en 2028 le déficit s'élève à 1'286'000 francs.

L'impôt est à ce jour à 83%. 1% représente 30'000 francs. Il faudrait une augmentation de l'impôt de 40 points pour réaliser ce qui est envisagé sur la planification financière. Il y a lieu, par conséquent, d'examiner ce dossier en sortant certains projets et peut-être aussi en augmentant d'autres taxes.

Le Président relève que cette planification financière est juste une information. Il note que dans le cadre de la Veveyse, le même exercice a été fait. On devrait investir 120'000 millions, ce qui n'est pas possible. De prolonger sur 10 à 15 ans la planification permettrait d'analyser les priorités et trier les projets qui sont nécessaires et acceptables financièrement.

Le Président donne la parole à Marc Pauchard, Président de la commission financière pour son rapport sur la planification financière.

Rapport de la commission financière

Lors de la séance de la commission financière du 6 décembre, Thierry Vial a présenté la planification financière du compte de fonctionnement et surtout des investissements à venir pour les années 2024 à 2028.

La commission financière remercie le Conseil communal d'avoir effectué cette planification, demandée depuis plusieurs années, et obligatoire selon la loi sur les communes.

Elle a constaté que l'évolution du compte de fonctionnement devra être suivie de manière attentive car la différence entre les charges et les revenus sera de plus en plus grande, donc à bien maîtriser.

Concernant les investissements, 2024 sera une année de fortes dépenses dues aux reports des projets pour le parking de l'école de Le Crêt et celui des tourbières. Tous ces investissements ont été validés par la commission financière puis par les assemblées communales, donc aucune remise en question. La commission financière fait confiance à notre Conseil communal pour qu'il priorise les projets de manière échelonnée et trouve les meilleurs moments pour débuter les différents travaux, sachant qu'ils sont fortement dépendants des différentes autorisations, maîtres d'ouvrages et disponibilité des prestataires.

En conclusion, la commission financière remercie nos élus pour cette planification qui doit être une boussole de gouvernance. Elle espère qu'elle sera suivie et mise à jour année après année afin de suivre l'évolution financière de notre commune.

Au nom de la commission financière, Marc Pauchard souhaite à tous, ainsi qu'à tous les citoyens et citoyennes de notre commune, de très belles fêtes de fin d'année.

Le Président donne la parole à Jean-Bernard Jaquet pour la présentation de la valorisation des bâtiments communaux

Présentation de la valorisation des bâtiments communaux

Jean-Bernard Jaquet rappelle que l'assemblée communale du 13 décembre 2022 a donné son accord pour un mandat afin d'analyser la valorisation des bâtiments communaux.

Le Conseil communal a mandaté deux bureaux spécialisés en architecture et en énergie du bâtiment. L'architecte a procédé aux relevés de tous les bâtiments et proposé trois variantes de rénovation : minimale, partielle et lourde.

Le Conseil communal a demandé à l'architecte de chiffrer une transformation lourde pour le restaurant et l'ancienne école des garçons (AES actuellement). Ce sont des montants indicatifs à +/- 25 %.

Ancienne école des garçons
Ce bâtiment de 110 m2 par étage, pour un volume de 1250 m3, serait destiné entièrement à l'accueil extrascolaire. Le coût indicatif est de 1'400'000 francs, deux fois 700'000 francs planifiés en 2027 et 2028.

Restaurant
La scène, le bar, la grande salle, le café-restaurant ne seront pas touchés par les rénovations, mis à part le changement des fenêtres, car des travaux ont déjà été entrepris ces dernières années.

L'idée est d'aménager des appartements au 1er étage et dans les combles et refaire les aménagements de la cuisine du restaurant, ainsi que les WC. Le coût est estimé à 3,8 millions, deux fois 1,5 millions planifiés en 2027 et 2028.

L'étude de l'architecte va nous donner le taux de rendement afin de pouvoir reconsidérer les investissements envisagés.

Il n'y a pas de question de la part des citoyens et citoyennes à ce sujet.

5 Divers

Le Président tient également à remercier Yasmina Savary pour son travail et relève qu'on a une formidable équipe au sein de l'administration communale.

★

Senior plus
Les communes doivent répondre à une loi. Des commissions Senior plus seront formées au niveau communal et des régions. La commission de district de la Veveyse vient de se mettre en place, notre commune attend leurs informations pour ensuite nommer une commission communale.

★

Le Président félicite l'animation villageoise pour leur initiative et la très belle organisation de la fête de la bière.

*

Les 1er, 2 et 3 août 2025, notre commune accueillera la fête cantonale de lutte. Ils organiseront la fête nationale, le 2 août se sont les combats de lutte féminine qui auront lieu et le 3 août celle des actifs.

*

Le Président passe la parole à Frédéric Deillon qui donne quelques informations :

Arrêt de bus
En mai, le canton a fait part d'un préavis négatif à notre dossier pour l'aménagement d'un arrêt de bus, de places de stationnement et d'un trottoir, puis six mois plus tard, le SEn a finalement donné son accord. Frédéric Deillon relève que c'est grâce à notre syndic Marc, qui connaît parfaitement la situation sur place et qui a ainsi pu débloquer notre dossier.

*

Cycle d'orientation
Frédéric Deillon informe qu'une discussion est en cours au sujet d'un Cycle d'orientation interdistricts. Notre commune a accepté de faire partie du comité de pilotage pour ce projet. La Veveyse doit encore choisir ses délégués. Il assure que ceci ne remet pas en cause les projets d'investissement de notre Cycle d'orientation de la Veveyse.

*

Ecole maternelle Le Nuage bleu
Frédéric Deillon communique des nouvelles de notre école maternelle dont la fréquentation grandie. Nous avons reçu 12 nouvelles inscriptions pour janvier 2024. Frédéric Deillon relève que tant au niveau de la gestion de l'administration par Yasmina Savary, que par l'accueil par Sophie Demierre et Malorie Gremaud, notre école maternelle est formidablement menée.

*

Accueil extrascolaire
C'est aussi une structure dont la participation est bonne. Un projet est en cours d'étude pour ouvrir l'AES pendant les vacances. Ce service est déjà en place en basse Veveyse. Pour la haute Veveyse, la commune de Saint-Martin a lancé la discussion et sera la commune pilote. La première ouverture pendant les vacances est prévue en octobre 2024.

*

Ecoles
Un canapé forestier initié par l'enseignante Camille Perroud et par Valérie Terradillos est en cours de réalisation et devrait être en place pour 2024. L'aménagement de cette place d'école en plein air est coordonné avec l'équipe forestière et se trouvera dans le secteur de la Grange à Brelan. Les enfants iront à pied. La place sera ouverte à la population. Frédéric Deillon remercie Pascal Grandjean qui s'est impliqué dans ce dossier.

Après ces quelques mots, Le Président donne la parole aux citoyens et citoyennes présents ce soir.

* * * * *

Marc Pauchard a vu que dans certaines communes, il y avait un plan d'urgence en cas de panne d'électricité.

Pascal Grandjean confirme que notre commune est en train de mettre en place ce plan d'urgence. Le point de rencontre d'urgence (PRU) sera à l'administration. Nous avons reçu le matériel et devons installer une génératrice ; celle de l'édilité convient mais il faut encore installer la prise électrique adéquate. Jérôme Dunand a été mandaté pour ce travail. Il est présent ce soir et informe que c'est une installation simple.

Le Président relève que c'est à nos fournisseurs d'électricité aussi, de mettre en place un réseau sûr, mais souligne l'importance de la mise en place de ces points de rencontre d'urgence.

Philippe Schneider précise que le site Internet : www.pointrencontreurgence.ch donne des informations sur ce qu'on doit faire, ainsi que les lieux des points de rencontre d'urgence. Nous ajouterons ce lien sur le site Internet de la commune.

☆ ☆ ☆ ☆ ☆

Pascal Grandjean informe que la coupe de bois 2024 aura lieu au bois de ban et aura un impact sur l'accès aux sentiers. Une partie ou l'entier du sentier sera fermée. Une signalisation sera mise en place.

☆ ☆ ☆ ☆ ☆

Plus aucune autre question n'est soulevée, Le Président remercie ses collègues du Conseil communal pour leur travail durant cette année. Il remercie également les membres des différentes commissions, toutes les autres personnes qui œuvrent pour la commune et surtout tous les participants présents ce soir. Il souligne que cette belle fréquentation est motivante pour le Conseil communal.

Il souhaite à toutes et tous une bonne rentrée et une bonne fin d'année. L'assemblée se termine par des applaudissements.

La séance est levée à 21h55.

Approuvé le : .....

La Secrétaire :

CONSEIL COMMUNAL LA VERRERIE

Le Syndic :

COMMUNE DE LA VERRERIE

PLAN FINANCIER

2024 – 2028

Table des matières

1. Préambule

   1.1. Introduction

   1.2. Bases légales

2. Plan financier 2024 – 2028

   2.1. Evolution du compte de fonctionnement 2024 - 2028

   2.2. Planification des investissements 2024 - 2028

   2.3. Evolution de l'endettement net

   2.4. Evolution de la fortune

3. Considérations finales

4. Annexes

   Récapitulation des éléments du plan financier

1. Préambule

1.1. Introduction

Nous avons le plaisir de vous présenter la planification financière 2024 – 2028. Elle a été validée par le Conseil communal lors de sa séance du 5 décembre 2023 et sera présentée à l'assemblée du 13 décembre 2023.

Ce document est un instrument d'information sur les intentions et perspectives d'investissements de notre commune. Si le budget annuel est un instrument de planification à court terme et essentiel à la gestion courante communale, la planification financière sur 5 ans recense les investissements prévus par l'exécutif. Elle renseigne sur l'évolution des comptes de fonctionnement, de la fortune et de l'endettement.

Avec la complexification et la multiplication des tâches communales qui ont un impact non négligeable sur l'autonomie financière et décisionnelle des communes, c'est un outil important permettant de juger les moyens à disposition pour les investissements futurs. La planification d'une commune doit être revue chaque année lors de l'élaboration du budget et prendre en compte les changements intervenus tant au niveau de l'environnement socio-économique, que des bases légales et des besoins. La planification doit s'adapter selon les résultats et l'avancement des projets, déterminer si la commune a les moyens d'effectuer les investissements prévus et son endettement consécutif. Les investissements influencent les charges et la fixation du taux d'impôt communal.

La planification permet de mettre en avant et de prioriser les projets selon les besoins en les anticipant.

Cette planification n'engage pas la Commune de manière irrévocable et les éléments y figurant ne sont qu'indicatifs dans le cadre de sa gestion. L'assemblée prend acte de cette planification et ne l'approuve pas au sens du budget annuel.

1.2. Bases légales

Loi sur les finances communales du 22.03.2018 (LFCo)

Art. 5 But

[1]Le plan financier sert à la planification et au pilotage à moyen terme des finances et des prestations.

Art. 6 Compétences

[1] La Commune établit un plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins mais au moins une fois par année.

[2] Le plan financier est adopté par le conseil communal.

[3] Le plan financier et ses mises à jour sont transmis à la commission financière et à l'assemblée communale ou au conseil général.

[4] Le conseil d'Etat édicte les dispositions minimales du plan financier.

Art 67 Assemblée communale

[1] L'assemblée communale adopte le règlement des finances. Elle a en outre les attributions suivantes :

a) Elle prend acte du plan financier et de ses mises à jour.

Art. 72 Commission financière – Attributions

a) Elle examine le plan financier et ses mises à jour.

Art. 73 Conseil communal

a) Il adopte le plan financier.

Ordonnance sur les finances communales du 14.10.2019 (OFCo)

Art. 5 Structure (art. 6 al. 4 LFCo)

[1] Dans le plan financier, les activités communales sont réparties en tâches principales, elles-mêmes subdivisées en groupe de tâches.

[2] La prise en compte de l'évolution des chiffres du passé porte sur les trois dernières années comptables.

Art. 6 Contenu (art. 6 al. 4 LFCo)

[1] Le plan financier comprend au moins les éléments suivants :

a) les données pertinentes de référence de la politique budgétaire et économique ;
b) les objectifs stratégiques, les tâches et les prestations de la commune ainsi que l'aperçu de leur évolution prévisionnelle ;
c) les charges et revenus planifiés ;
d) les dépenses et recettes d'investissements planifiées ;
e) l'évaluation des besoins de financement ;
f) les possibilités de financement ;
g) l'évolution de la fortune et de l'endettement.

[2] Les services de l'Etat et les associations de communes communiquent régulièrement aux communes les données pouvant avoir une influence sur les plans financiers de ces dernières.

2. Plan financier 2024 - 2028

La planification financière est un outil de gestion et d'aide à la décision destiné aux autorités, à la commission financière et aux responsables des finances de notre commune. Elle évolue selon les nouveaux paramètres qui surgissent.

Le changement de législature ou un remaniement important des autorités communales amène souvent des changements au niveau des priorités dans les années futures.

2.1. Evolution du compte de fonctionnement 2024-2028

La mise en place du nouveau système comptable (MCH2) modifie la manière de présenter les comptes et ne facilite pas la comparaison avec les années antérieures. Le système MCH2 n'étant utilisé que depuis l'année comptable 2022, ce plan financier ne prend les données que depuis cette année-là. Il sera complété au fur et à mesure des nouvelles années disponibles.

L'estimation des charges et des recettes du compte de fonctionnement se fait en fonction de la nature des opérations. Dans de nombreux domaines, la Commune n'a pas d'emprise, telles les péréquations financières cantonales et régionales. Ces charges liées se trouvent dans MCH2 sous « charges de transfert ».

Les charges de personnel sont estimées en hausse à partir de 2025 en raison de la complexité des affaires et du volume de travail toujours croissant de l'administration.

Quant aux impôts, l'évaluation est calculée sur une progression constante de 3 % tout en tenant compte des futures constructions, l'arrivée et le départ de contribuables, le renchérissement des salaires. En fonction des résultats 2023 et des prévisions plus pessimistes pour 2024, les estimations futures sont prudentes.

Sur cette même période, la marge d'autofinancement reste relativement faible voire insuffisante.

Désignation	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
30. Charges du personnel	829 868	820 221	846 431	863 360	880 627	898 239	916 204
31. Biens, services et charges expl	1 061 782	1 071 100	1 120 480	1 142 890	1 165 747	1 189 062	1 212 844
34. Charges financières	79 394	100 070	122 170	126 638	131 197	135 848	140 593
36. Charges de transfert hors Veveyse	3 223 689	3 565 575	2 539 382	2 640 958	2 746 596	2 856 460	2 970 718
36. Charges de transfert Veveye			1 105 234	1 181 660	1 299 761	1 523 811	1 831 693
Total des charges avant amortissement	5 194 733	5 556 966	5 733 697	5 955 506	6 223 928	6 603 421	7 072 052
33. Amortissements ordinaires	410 009	406 736	413 260	490 963	526 963	565 963	600 963
Total des charges	5 604 742	5 963 702	6 146 957	6 446 469	6 750 891	7 169 384	7 673 015
40. Revenus fiscaux	3 442 979	3 177 000	3 256 000	3 259 000	3 354 326	3 452 047	3 552 235
42. Taxes	1 152 384	822 500	831 700	831 700	831 700	831 700	831 700
43. Revenus divers	10 730	6 500	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000
44. Revenus financiers	160 900	202 560	198 250	198 300	198 300	198 300	198 300
46. Revenus de transferts	1 200 034	1 400 312	1 451 390	1 480 418	1 510 026	1 540 227	1 571 031
48. Revenus extraordinaires	284 105	250 000	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000
Total des revenus	6 251 132	5 858 872	5 970 340	6 002 418	6 127 352	6 255 274	6 386 266
M arge autofinancement	1 056 399	301 906	236 643	46 912	-96 576	-348 147	-685 786
Excédent de revenu / charges (+/-)	646 390	-104 830	-176 617	-444 051	-623 539	-914 110	-1 286 749

2.2. Planification des investissements 2024-2028

Les investissements nets attendus pour les années 2024-2028 représentent plus de 7 millions.

Ces projets répondent à la volonté de maintenir des infrastructures de qualité et aux tâches qu'une collectivité se doit d'offrir à sa population.

Le programme est ambitieux et la marge d'autofinancement estimée insuffisante pour assurer le financement de ces projets. Le recours à l'emprunt sera nécessaire et l'endettement augmentera.

Le tableau ci-après récapitule les projets des exercices futurs :

Patrimoine administratif	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Déchetterie				300 000	300 000	
Revitalisation Sionge			120 000			
Eclairage		100 000				
Routes Petits Crêts		1 400 000				
Chauffage bureau cnal		134 000				
Stand de tir		86 000				
Parking école		760 000				
Parking tourbières		55 000				
Routes AF 3e étape	305 318					
Routes AF Grattavache, Lessa				1 000 000		
Routes Progens, route Colline			1 000 000			
Bâtiment école					700 000	700 000
Divers petits investissements			100 000	100 000	100 000	100 000
Total	**305 318**	**2 535 000**	**1 220 000**	**1 400 000**	**1 100 000**	**800 000**

2.3. Evolution de l'endettement net

Cette planification prévoit à l'aube 2029 à condition que tous les projets voient le jour un endettement communal à plus de 10 millions.

2.4. Evolution de la fortune

La Loi cantonale sur les communes définit les principes relatifs à l'équilibre budgétaire. Le budget de fonctionnement des communes est équilibré lorsqu'il ne résulte pas de découvert au bilan, après la prise en compte des amortissements.

Les résultats déficitaires attendus et l'insuffisance de financement des investissements planifiés vont immanquablement affaiblir la fortune de la Commune.

Malgré cette planification, l'état de la fortune demeure dans les limites fixées par la Loi.

L'évolution de la fortune nette figure à l'annexe 4.1.

3. Considérations finales

La planification, qui reflète les défis de notre collectivité à court et moyen terme, est ambitieuse et présente le développement souhaité par le Conseil communal. Les infrastructures envisagées qui influenceront assurément les finances communales sont toutes essentielles afin de maintenir l'attractivité de notre commune pour les décennies à venir. Leur concrétisation ne se dérouleront peut-être pas au rythme mentionné mais l'exécutif souhaite s'y référer.

Considérant les marges d'autofinancement attendues pour 2024 à 2028 il se dégage une insuffisance de financement qui nécessitera probablement une augmentation d'impôts. Malgré le fait que ce plan peut évoluer, le recours à des emprunts sera nécessaire, ce qui entraînera une augmentation de l'endettement communal.

Au contraire des derniers exercices, où un certain équilibre a pu être maintenu entre la marge d'autofinancement et les investissements nets, il faut accepter d'y déroger dans les années futures.

Ce plan financier est une démarche unilatérale de l'exécutif mais il est toutefois essentiel que l'exécutif et le législatif s'unissent autour d'objectifs communs.

Le conseil communal vous remercie de votre attention.

Progens, le 5 décembre 2023

Le Conseil communal

4. Annexes

Récapitulation des éléments du plan financier

Evolution des charges

Désignation	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Hypothèse
30. Charges du personnel	829 868	820 221	846 431	863 360	880 627	898 239	916 204	dès 2025 : +2% par an
31. Biens, services et charges expl	1 061 782	1 071 100	1 120 480	1 142 890	1 165 747	1 189 062	1 212 844	+2% par an
33. Amortissement du PA	410 009	406 736	413 260	490 963	526 963	565 963	600 963	tableau
34. Charges financières	79 394	100 070	122 170	126 638	131 197	135 848	140 593	+2 % + intérêts nvlle dette
36. Charges de transfert	3 223 689	3 565 575	3 644 616	3 790 400	3 942 015	4 099 700	4 263 700	22/23 y.c. ch. Veveyse + augm 3%
36. Charges de transfert Veveyse			1 105 234	1 181 660	1 299 761	1 523 811	1 831 693	selon planification ass. Veveyse
Résultat	5 604 742	5 963 702	7 252 191	7 595 911	7 946 310	8 412 624	8 965 997	

Evolution des recettes fiscales

Personnes physiques	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Nombre de contribuables PP	805	836	885	907	997	1000	1000	1027	1054	1081	1109
IPP	1 915 933	2 144 848	2 437 348	2 653 313	2 585 225	2 590 000	2 540 000	2 616 200	2 694 686	2 775 526	2 858 792
VPIC (IPP)	22 278	24 940	28 341	30 852	31 147	31 205	30 602	31 520	32 466	33 440	34 443
VPIC/C (IPP)	27.67	29.83	32.02	34.02	31.25	31.21	30.61	30.69	30.80	30.92	31.07
Accroissement IPP		*11.95%*	*13.64%*	*8.86%*	*-2.57%*	*0.18%*	*-1.93%*	*3.00%*	*3.00%*	*3.00%*	*3.00%*
Coefficient	86%	86%	86%	86%	83%	83%	83%	83%	83%	83%	83%
Personnels morales	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
IPM	93274	281423	68990	107747	76448	90000	100000	102000	104040	106121	108243
VPIC (IPM)	1085	3272	802	1253	921	1084	1205	1229	1253	1279	1304
Accroissement IPM		*201.72%*	*-75.49%*	*56.18%*	*-29.05%*	*17.73%*	*11.11%*	*2.00%*	*2.00%*	*2.00%*	*2.00%*
Coefficient	86%	86%	86%	86%	83%	83%	83%	83%	83%	83%	83%

Evolution autres recettes fiscales

Autres recettes fiscales	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Hypothèse
Impôts foncier	265680	283459	289751	311853	341306	313000	350000	364800	379600	394400	409200	+37/an VF 200K Taux 2 0/00
Impôt à la source	45946	65701	89844	73809	64170	63000	60000	60000	60000	60000	60000	
Impôts sur les gains immobiliers	30190	156446	49633	46739	166913	30000	100000	10000	10000	10000	10000	
Impôt sur les successions	27.3	15507	0	9440	532	0	0	0	0	0	0	
Droit de mutation et timbres	139312	242763	171386	147155	143184	50000	50000	50000	50000	50000	50000	
Impôts sur les chiens	5909	5282	5738	6080	6270	6000	6000	6000	6000	6000	6000	
Impôts sur les prestations en capital	43944	47101	31243	61808	58297	35000	50000	50000	50000	50000	50000	
Total	531008.3	816259	637595	656884	780672	497000	616000	540800	555600	570400	585200	

Evolution des revenus

								Hypothèse
40. Revenus fiscaux	3 442 979	3 177 000	3 256 000	3 233 600	3 302 256	3 371 989	3 442 820	2858792
42. Taxes	1 152 384	822 500	831 700	831 700	831 700	831 700	831 700	statu quo
43. Revenus divers	10 730	6 500	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000	statu quo
44. Revenus financiers	160 900	202 560	198 250	198 300	198 300	198 300	198 300	statu quo
45. Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0	0	
46. Revenus de transferts	1 200 034	1 400 312	1 451 390	1 451 400	1 451 400	1 451 400	1 451 400	statu quo
48. Revenus extraordinaires	284 105	250 000	220 000	220 000	220 000	220 000	220 000	
Total des revenus	6 251 132	5 858 872	5 970 340	5 948 000	6 016 656	6 086 389	6 157 220	